



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 21 octobre 2020

Communiqué de presse

Élections municipales à Saint-Clair

Le maire de Saint-Clair, M. Louis Bouard, étant décédé le 10 septembre 2020, il convient de le remplacer.

Cependant, comme le conseil municipal doit être au complet pour réélire le maire, il est nécessaire de procéder à des élections complémentaires partielles en vue de pourvoir le siège de conseiller municipal vacant.

Ces élections auront lieu le dimanche 8 novembre 2020 et, en cas de second tour, le dimanche 15 novembre 2020.

Une déclaration de candidature est obligatoire pour tous les candidats.

Elle sera déposée à la sous-préfecture de Castelsarrasin, 44 rue de la Fraternité, au plus tard le jeudi 22 octobre 2020, à 18h00 (Prendre rendez-vous au 05 63 22 85 58 ou 05 63 22 85 85).

Il en sera délivré récépissé.

La liste électorale de la commune qui sera utilisée pour cette élection est extraite du répertoire électoral unique et permanent.